

1. *Débitrice:* **ISOTECH ECUBLENS SA**, route de Grochy 20,
1024 Ecublens
2. *Sursis concordataire prolongé jusqu'au:* 05.06.2008
3. *Remarques:* Par décision du 13 décembre 2007, communi-
quée le 17 décembre 2007, la présidente du Tribunal d'ar-
rondissement de La Côte a prolongé la durée du sursis
concordataire accordé à ISOTECH ECUBLENS SA, représen-
tée par M. Thierry Zumbach, agent d'affaires breveté à Lau-
sanne.

Tribunal d'arrondissement de la Côte
1260 Nyon

(04263448)